



## EMPLACEMENTS TARIFS 2018

Les redevances journalières de séjours s'entendent de l'heure d'arrivée au lendemain 12 heures puis par période de 24 heures. Les redevances sont payables d'avance. Les emplacements doivent être libérés à midi maximum.

REDEVANCES PRINCIPALES PAR NUIT	BASSE SAISON 30 mars - 21 juin et 1 <sup>er</sup> septembre à la fermeture	HAUTE SAISON 21 juin – 31 août
<b>Forfait 2 personnes</b> <sup>(1)</sup> (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping-car + électricité)	21.00 €	27.60 €
<b>Forfait 1 personne</b> <sup>(1)</sup> (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping-car + électricité)	18.60 €	Non
<b>Forfait 2 personnes grand confort</b> <sup>(1)</sup> (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping-car + électricité + branchement eau)	24.70 €	34.00 €
<b>Adulte supplémentaire</b>	6.40 €	9.30 €
<b>Enfant/adolescent</b> (-18 ans)	3.50 €	4.60 €
<b>Stop accueil camping-car ou cycliste</b> : 1 nuit seulement, hors électricité (18h-10h)	8.00 €	11.00 €
<b>Branchement électrique (optionnel)</b> 6 ampères (prises Européennes)	4.50 €	4.50 €
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES		
<b>Voiture supplémentaire</b>	6.20 €	Non
<b>Visiteur</b> <sup>(2)</sup>	4.30 €	4.40 €
<b>Supplément animal</b> (chien, chat – vacciné, tenu en laisse)	2.00 €	2.00 €
<b>Branchement électrique</b> , 6 ampères, uniquement pour stop accueil (prises Européenne)	4.50 €	4.50 €
<b>Bateau, remorque</b>	6.00 €	6.50 €
<b>Taxe de séjour</b> (par personne à partir de 18 ans) selon la municipalité	<b>Selon la municipalité</b>	

(1) Les tonnelles ne sont pas autorisées.

(2) Les campeurs peuvent recevoir des visiteurs à l'accueil. Si ceux-ci sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping

### CONDITIONS DE PAIEMENT

- Acompte de 30% du montant total, dont 5 € de frais de réservation. Règlement du solde à l'arrivée.

### AVANTAGES MEMBRE FFCC OU CLUBS AFFILIES

- La FFCC propose à ses adhérents\* un tarif à **18.50€** sur le forfait 2 personnes hors taxe de séjour (hors saison du 29 juin au 27 août) ou **22.20€** sur l'emplacement grand confort et un tarif à **24.80€** du 29 juin au 27 août ou **31.20€** sur l'emplacement grand confort (non cumulables avec une autre promotion).
- Pour les Campeurs de pays étrangers porteurs de la CARTE CAMPING INTERNATIONALE une réduction de 10% est appliquée toute l'année.

\*Membres de la FFCC ou d'un club affilié porteurs de la carte au millésime de l'année en cours (carte en vente au bureau)

Le port d'un bracelet est obligatoire (remis à chaque client à son arrivée)

**Aucune redevance ne pourra être perçue sans qu'il soit délivré au campeur une facture numérotée**



## FORFAITS PROMOTIONNELS SUR LES EMPLACEMENTS TARIFS 2018

Le bénéficiaire doit obligatoirement être membre FFCC

FORFAITS MENSUELS	AVRIL, MAI, SEPTEMBRE	JUIN
Grand confort : Emplacement 2 personnes Branchement, électricité, évacuation	605.00 €	684.00 €
Emplacement 2 personnes (hors taxes de séjour) Branchement, électricité, évacuation	435.00 €	514.00 €

AUTRES FORFAITS	AVRIL, MAI, JUIN et SEPTEMBRE
FORFAIT 1 semaine (7 nuits) 2 personnes (avec électricité)	120.00 €
FORFAIT 2 semaines (14 nuits) 2 personnes (avec électricité)	240.00 €
FORFAIT 3 semaines (21 nuits) 2 personnes (avec électricité)	365.00 €

Tarif hors taxe de séjour

Aucune redevance ne pourra être perçue sans qu'il soit délivré au campeur une facture numérotée



## LOCATION DE MOBIL-HOMES et TENTES/LODGES TARIFS 2018

	30 mars au 05 mai 08 septembre à la fermeture		06 mai au 08 juin 01 au 07 septembre		09 au 29 juin 25 au 31 août		30 juin au 24 août
Mobil home <b>2 chambres / 4 pers.</b> Tarif à la semaine	279.00 €		371.00 €		514.00 €		700.00 €
Mobil home <b>3 chambres / 6 pers.</b> Tarif à la semaine	315.00 €		414.00 €		584.00 €		775.00 €
Tarif à la nuit <b>2 nuits minimum</b>	2ch. 47.00 €	3ch. 55.00 €	2ch. 61.00 €	3ch. 74.00 €	2ch. 98.00 €	3ch. 109.00	Non
Tentes/ lodges <b>5 pers.</b> Tarif à la semaine	252.00 €		300.00 €		423.00 €		520.00 €
Tarif à la nuit <b>2 nuits minimum</b>	40.00 €		56.00 €		77.00 €		Non

### INFORMATIONS SUR LES LOCATIONS

- **Animaux : autorisés - voir les tarifs camping**
- Les **arrivées** doivent avoir lieu impérativement le **samedi à partir de 15h00. En cas d'impossibilité d'arriver avant 18h00, merci de prévenir l'accueil.**
- Les **départs** doivent se faire impérativement le **samedi avant 10h00.**
- **En haute saison un bracelet vous sera remis à l'arrivée et devra être porté tout le long de votre séjour.**
- Ces tarifs incluent les consommations d'eau et d'électricité, mais pas les taxes de séjour.
- Les couvertures et oreillers sont fournis dans les résidences mobiles.
- Ne sont pas fournis: les draps, les taies d'oreillers et les serviettes de bain.
- **Attention** : il est interdit de fumer à l'intérieur d'une résidence mobile.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

- Acompte de 30% du montant de la location dont **10 €** de frais de réservation.
- Votre réservation sera validée après réception de votre acompte.
- **Le solde devra être réglé 1 mois avant votre arrivée ou dans son intégralité au moment de la réservation si ce délai est inférieur à 1 mois.**
- Il vous sera également demandé une **caution de 300 € pour la location et une autre de 60 € pour la propreté des lieux.** Elles vous seront rendues lors de la remise des clefs (au départ), après vérification de l'état des lieux. Vous devrez signaler tout manquement le lendemain matin de votre arrivée au plus tard. Faute de quoi, ceux-ci pourront vous être facturés, comme toute casse éventuelle.

### AVANTAGES MEMBRE FFCC OU CLUBS AFFILIES

- La FFCC propose à ses adhérents **10%** de réductions (hors saison du 1<sup>er</sup> mars au 21 juin et du 01 septembre à la fermeture) et **5%** de réduction du 21 juin au 31 août (non cumulables avec une autre promotion).

Aucune redevance ne pourra être perçue sans qu'il soit délivré au campeur une facture numérotée



## FORFAIT ANNUELS EMPLACEMENT MOBIL-HOMES TARIFS 2018

Le bénéficiaire doit obligatoirement être membre FFCC

MOBIL-HOME	Moins de 180 m <sup>2</sup>	Plus de 180m <sup>2</sup>
Emplacement (hors taxe de séjour)	2 975.00 €	3 260.00 €
KWh	0.20 €	0.20 €
Eau	4.42 €	4.42 €

Aucune redevance ne pourra être perçue sans qu'il soit délivré au campeur une facture numérotée